

Epreuve composée partie 3 (2h - Jeudi 9 février 2017)

Pour la partie 3 (Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire), il est demandé au candidat de traiter le sujet :

- en développant un raisonnement ;
- en exploitant les documents du dossier ;
- en faisant appel à ses connaissances personnelles ;
- en composant une introduction, un développement, une conclusion.

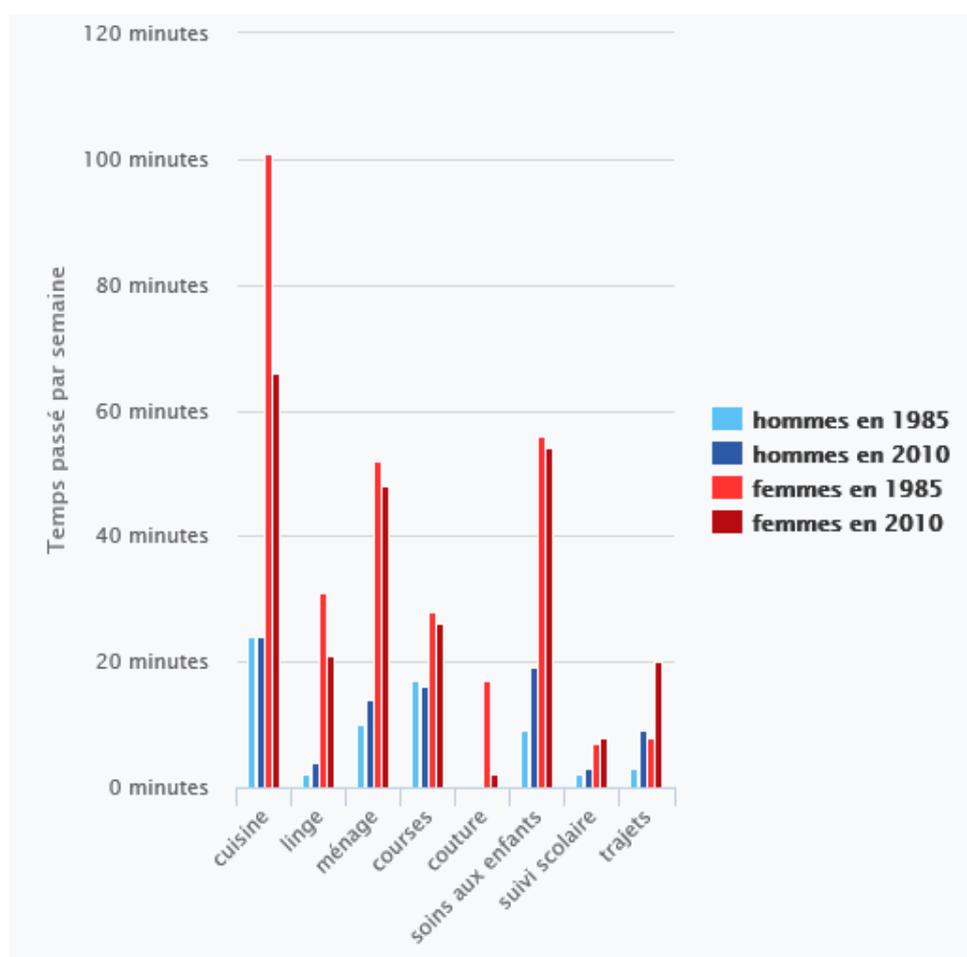
Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Barème	Non	Trop peu	A peu près	Oui	/ 20
Le sujet est compris et traité en entier, sans hors sujets					1
La réponse comporte une introduction, un développement, une conclusion					0,5
L'introduction analyse / présente le sujet, annonce la démarche					2
Le développement est structuré de façon pertinente					1
Les documents sont utilisés de façon pertinente (1,5 point par doc)					4,5
Des notions et mécanismes de cours pertinents sont ajoutés					4
Au moins 4 § complets et pertinents (AEI)					6
La conclusion fait le bilan du raisonnement					1
Total					

D'après un sujet de Mme Cardon

A l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que les femmes constituent aujourd'hui un groupe social en France.

Document 1



Document 2

Les femmes se trouvent aussi concentrées dans un petit nombre de métiers aux contours parfois mal définis, dont la qualification est peu reconnue, et qui sont par conséquent peu rémunérés. Emblématiques parmi ceux-ci, les métiers du *care*, relatifs aux soins (infirmières, aides-soignantes) et à la prise en charge des jeunes enfants et des adultes dépendants (assistantes maternelles, gardes d'enfants, services à la personne) illustrent particulièrement bien comment l'accès des femmes au marché du travail induit un déplacement, plutôt qu'une véritable remise en question, de la division sexuée du travail. En effet, parce que ces métiers sont perçus comme s'inscrivant dans la continuité du rôle et des valeurs associées aux femmes dans la sphère privée (maternage, soin, souci d'autrui), leur qualification est peu reconnue et leur professionnalisation limitée. Mais cette faible reconnaissance sociale du travail de *care* est aussi liée au fait que la discrétion, voire l'invisibilité, sont justement les conditions d'une réalisation efficace des tâches concernées. Comme le souligne Pascale Molinier décrivant les tâches accomplies par des infirmières, aides-soignantes ou encore secrétaires, « *pour être efficace, le travail de care doit s'effacer comme travail ; de son invisibilité dépend son succès. [...] Il faut savoir anticiper sur la demande et dissimuler les efforts et le travail accomplis pour parvenir au résultat souhaité* ». Source : Laure Béréni et alii, « Introduction aux études sur le genre », De Boeck, 2012.

Document 3 : Affiches d'associations ou de collectifs féministes, France (Années 2010)

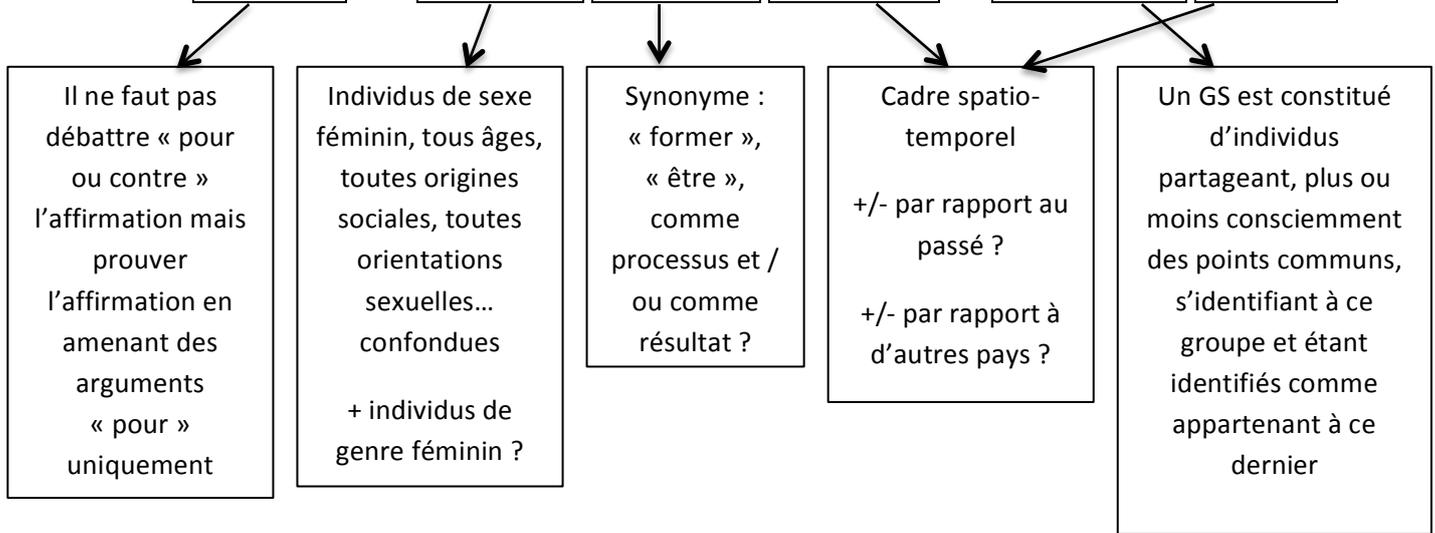


« cisgenre » : genre conforme au sexe (par opposition à « transgenre » genre non conforme au sexe)

Au brouillon

① Analyse du sujet

Vous montrerez que les femmes constituent aujourd'hui un groupe social en France.



② Connaissances de cours mobilisables

Notions : groupe social, GS primaire / secondaire, sentiment d'appartenance, genre, inégalités femmes / hommes (espérance de vie, emploi-PCS), identités collectives, domination symbolique (Bourdieu), pratiques culturelles, habitus, Mécanismes : les groupes sociaux sont dynamiques, certains émergent, d'autres s'affaiblissent ou disparaissent, c'est le contexte historique qui fait advenir ou s'éteindre des GS, qui sont toujours au moins des potentialités contingentes désirées ou redoutées. « On ne naît pas femme on le devient ». Interaction conscience collective / lutte.

③ Etude des documents

Doc 1 Inégalités F/H dans le partage des tâches domestiques en défaveur des femmes.
Léger recul des inégalités notamment par baisse du temps de travail domestique des femmes plutôt que par hausse de celui des hommes. Cuisine, linge/couture, soins enfants, ménage sont les plus inégalitaires (au moins le triple), trajets et courses les moins inégalitaires (mais rapport du simple au double en 2010).

Doc 2 Dans le monde du travail, on retrouve, de façon homothétique les mêmes inégalités que dans la sphère domestique : les femmes sont « cantonnées » aux emplois en rapport avec le « care » : « l'accès des femmes au marché du travail induit un déplacement, plutôt qu'une véritable remise en question, de la division sexuée du travail ». Elles sont concentrées dans des emplois moins qualifiés, moins rémunérés et moins prestigieux que ceux des hommes. Les compétences genrées du care sont les mêmes que celles du stéréotype féminin : docile, discret, altruiste, empathique.

Doc 3 Les deux affiches montrent les mobilisations (luttés) de groupes militants féministes, c'est-à-dire des organisations qui militent politiquement pour lutter contre les inégalités et discriminations sexistes. Ces affiches insistent sur la diversité des femmes concernées par delà les orientations sexuelles, préférences religieuses, origines sociales et origines ethno-rationnelles.

④ Plan possible

- §1 : Les femmes constituent un GS car elles partagent des conditions objectives communes : assignation aux tâches domestiques
- §2 : Les femmes constituent un GS car elles partagent des conditions objectives communes : cantonnées aux emplois du « care »
- §3 : Les femmes constituent un GS car elles partagent des conditions objectives communes : meilleure espérance de vie
- §4 : Les femmes constituent un GS car elles ont une conscience collective de leur domination en tant que femme
- §5 : Les femmes constituent un GS car elles s'organisent pour lutter contre les inégalités et discriminations sexistes
- §6 : Les femmes constituent un GS car elles sont nommées « féministes » lorsqu'elles se mobilisent collectivement
- §7 : Les femmes constituent un GS car la variable « femme » transcende l'origine sociale (PCS), l'âge ou l'origine ethno-rationnelle

a) Exemple de §AEI correct mais qui ne répond pas au sujet

Les femmes s'occupent beaucoup plus des tâches domestiques que les hommes en France en 1985 comme en 2010, malgré une (faible) réduction de l'inégalité entre ces deux dates. En effet, il existe un stéréotype de l'épouse (/ époux) qui veut qu'en couple, une femme (un homme) assume (n'assume pas) la majorité ou l'essentiel des tâches domestiques, même si cette dernière occupe un emploi à temps plein, même si le couple a des enfants en bas âge. Il est alors considéré comme normal que, en moyenne au sein des familles, ce soit les femmes qui prennent principalement en charge la confection des repas, l'élevage des enfants, le ménage... Cette norme sociale se reproduit via la socialisation différenciée des enfants selon leur sexe, l'exposition à ce stéréotype dans les médias, les interactions sociales entre enfants, entre adultes... Ainsi, en 2010, en moyenne en France, les femmes passaient 65 minutes par semaine à la confection des repas contre 25 minutes pour les hommes, soit 2,5 fois plus, mais l'écart le plus grand concernait le linge, le soin aux enfants ou le ménage où les femmes passent 3 à 5 fois plus de temps à ces tâches domestiques que les hommes.

a') Le même §AEI qui répond au sujet

Les femmes constituent un groupe social car elles partagent des conditions objectives communes qui les rapprochent entre elles et les distinguent des hommes. En effet, en moyenne, les femmes s'occupent beaucoup plus du travail domestique que les hommes car il existe un stéréotype de l'épouse (/ époux) qui veut qu'en couple, une femme (un homme) assume (n'assume pas) la majorité ou l'essentiel des tâches domestiques, même si cette dernière occupe un emploi à temps plein, même si le couple a des enfants en bas âge. Il est alors considéré comme normal que, en moyenne au sein des familles, ce soit les femmes qui prennent principalement en charge la confection des repas, l'élevage des enfants, le ménage... Cette norme sociale se reproduit via la socialisation différenciée des enfants selon leur sexe, l'exposition à ce stéréotype dans les médias, les interactions sociales entre enfants, entre adultes... Ainsi, en 2010, en moyenne en France, les femmes passaient 65 minutes par semaine à la confection des repas contre 25 minutes pour les hommes, soit 2,5 fois plus, mais l'écart le plus grand concernait le linge, le soin aux enfants ou le ménage où les femmes passent 3 à 5 fois plus de temps à ces tâches domestiques que les hommes. Cette inégalité constitue une caractéristique commune majeure à la plupart des femmes, quel que soit leur pays, leur culture ou leur classe sociale, or, posséder une caractéristique commune est un des critères pour pouvoir parler d'un groupe social. Donc du point de vu de l'inégal partage du travail domestique, on peut dire que les femmes constituent un groupe social.

b) Exemple de §AEI correct mais qui ne répond pas au sujet

Les femmes se sont mobilisées et se mobilisent encore pour défendre l'égalité des droits et dénoncer les discriminations ou violences dont elles sont victimes parce que de sexe féminin. En effet, que ce soit les suffragettes qui réclamaient le droit de vote ou les mouvements féministes ultérieurs qui réclamaient l'égal accès à l'école, l'accès à la contraception, à l'interruption volontaire de grossesse, au mariage libre, au divorce, au compte en banque ou à l'emploi sans la tutelle du père ou du mari, à la criminalisation du viol (délit depuis 1810, crime depuis 1980 y compris conjugal : 1992), la démocratisation d'une société passe par la proclamation de l'égalité constitutionnelle des individus quel que soit leur sexe. Dans les pays où cette égalité juridique est aboutie, les inégalités, violences et discriminations sexistes baissent mais elles demeurent cependant par la force des stéréotypes. Aussi, dans les années 2000, en France, des mouvements féministes ont pu appeler tous les citoyens ou seulement les femmes à manifester contre le harcèlement de rue, ou à participer à la journée internationale de lutte pour les droits des femmes (le 8 mars : aujourd'hui !). Cette année encore, pour dénoncer les inégalités salariales entre femmes et hommes, des collectifs appellent les femmes à cesser le travail mardi 8 mars à 15h40 afin de symboliser l'inégalité moyenne des salaires féminins : elles gagnent en France en moyenne 26% de moins que les hommes, c'est comme si tous les jours, à partir de 15h40, les femmes travaillaient sans être payées.

b') Le même §AEI qui répond au sujet

Les femmes constituent un groupe social car elles se sont mobilisées et se mobilisent encore pour défendre l'égalité des droits et dénoncer les discriminations ou violences dont elles sont victimes parce que de sexe féminin. En effet, la démocratisation d'une société passe par la proclamation de l'égalité constitutionnelle des individus quel que soit leur sexe. Dans les pays où cette égalité juridique est aboutie, les inégalités, violences et discriminations sexistes baissent mais elles demeurent cependant par la force des stéréotypes. Aussi, dans les années 2000, en France, des mouvements féministes ont pu appeler tous les citoyens, ou seulement les femmes, à manifester contre le harcèlement de rue, ou à participer à la journée internationale de lutte pour les droits des femmes (le 8 mars : aujourd'hui !). C'est parce qu'elles ont conscience des inégalités ou discriminations qu'elles vivent en tant que femme, que des femmes (d'abord et surtout), se mobilisent pour sensibiliser l'opinion et inciter les gouvernants à légiférer, or, la conscience commune et l'action collective sont deux critères importants de définition d'un groupe social.